

Novembre 2019

A
G
E
N
D
A

G
L
A
N
D
O
I
S



Commémoration du 11 NOVEMBRE 1918

Vous êtes invités à participer nombreux à la

Cérémonie au Monument aux Morts

Lundi 11 novembre 2019 à 11 heures

La cérémonie sera suivie d'un Vin d'Honneur salle Pintelon.



DIMANCHE 8 DÉCEMBRE 2019 :

Ma qué cé oune invitassonne !



REPAS des AINÉS

Comme chaque année, tous nos aînés de 65 ans et plus sont invités à un repas gastronomique et un après-midi dansant.

Cette année encore, c'est le Foyer Rural Marcel HUSSON qui accueillera l'assemblée de nos Aînés.

Toutes les personnes concernées vont recevoir une invitation personnelle avec le détail des festivités ainsi qu'un bulletin d'inscription à retourner à la Mairie au plus tard **le vendredi 22 novembre 2019**, date impérative.

Si vous avez 65 ans ou plus et que vous ne recevez pas votre invitation, contactez la Mairie au 03 23 69 24 56 le plus rapidement possible.

DIMANCHE 15 DÉCEMBRE 2019 :



Comme tous les ans, nous avons invité Père Noël pour le :

Dimanche 15 décembre 2019

pour une visite aux enfants sages de Gland... et une distribution de friandises après une après-midi récréative qui débutera à :

15h30 précises

au Foyer Rural Marcel HUSSON.



« LE FRÈRE DU PÈRE NOËL » vous accompagnera avant son arrivée.

Fidèle à sa promesse, Le Père Noël prépare déjà avec ses lutins sa visite au Foyer Rural. Il nous a demandé de lui adresser la liste des enfants sages afin de n'oublier personne. Alors, si vous venez de vous installer dans notre village ou d'accueillir un nouveau bambin à votre foyer, n'oubliez pas de nous en informer le plus vite possible en Mairie.

DIMANCHE 5 JANVIER 2020 :

Le Maire et l'Équipe Municipale présenteront leurs vœux aux Glanoises et Glanois à partir de 15h00 au Foyer Rural Marcel HUSSON.

La cérémonie sera suivie de la traditionnelle galette des Rois et de la coupe de champagne pour fêter la Nouvelle Année.

A NOTER :

• **ON RECHERCHE... :**

Chaque année un sapin orne la place du village. Il provient le plus souvent du jardin d'un concitoyen qui souhaitait l'abattre parce qu'il devenait encombrant ou gênant.

Si vous êtes dans ce cas, la commune vous l'échange contre un abattage gratuit par nos bûcherons aguerris. Faire offre rapidement en Mairie au 03 23 69 24 56. Merci d'avance au(x) généreux donateur(s).

• **QUI EST-CE ? :**

Assistons-nous à l'émergence de l' « habitant dématérialisé » ?

A l'occasion des distributions de bulletins municipaux comme celui que vous avez entre les mains, nous voyons apparaître de-ci de-là de nouveaux noms (quand il y en a) sur les boîtes aux lettres, qu'une maison fermée est à nouveau occupée et inversement, et d'autres signes visibles qui nous indiquent l'arrivée de nouveaux habitants ou le départ d'autres.

Ne pas vous connaître peut amener des désagréments tel que :

- ne pas pouvoir voter parce qu'on n'est pas inscrit sur les listes électorales,
- ne pas pouvoir passer son bac parce qu'on n'a pas fait son recensement militaire,
- ne pas être invité au repas des Aînés,
- rater la visite du Père Noël, etc.

Alors n'hésitez pas à nous rendre visite en Mairie pour que nous fassions connaissance. Vous serez toujours les bienvenus.

• **LOCATIONS DU FOYER :**

IMPORTANT !

Les Glanois sont prioritaires pour les réservations 2020 faites avant le 31 décembre 2019. À compter du 1^{er} janvier 2020, les réservations sont ouvertes à tous... et nous avons déjà des demandes en attente pour 2020.

• **ÉLECTIONS MUNICIPALES 2020 :**



➤ Municipales 1 ^{er} tour :	15 mars 2020
➤ Municipales 2 ^{ème} tour :	22 mars 2020

Les jeunes qui à l'âge de 16 ans ont procédé au recensement militaire et qui auront atteint leur majorité légale de 18 ans avant le 15 mars pourront voter pour la première fois lors de ce scrutin. Ils recevront une carte d'électeur en temps et heure, tout comme les nouveaux inscrits sur les listes électorales.

• **ÉLAGAGE :**



Certains arbres (...et certaines haies) ont une fâcheuse tendance à empiéter sur le domaine public ou chez les voisins. Ils peuvent entraver la circulation, causer des dégâts aux réseaux (EDF, Télécom) ou être dangereux en cas de chute.

L'hiver, lorsque la végétation est en sommeil, est une période propice aux travaux d'élagage.

Pensez-y...

• **ENTRETIEN DES TROTTOIRS :**



Nous vous rappelons les propriétaires sont tenus d'entretenir le trottoir devant leur propriété. Ceci est particulièrement vrai l'hiver en cas de neige ou de verglas. **Leur responsabilité pourrait être engagée en cas d'accident.**

• **CLUB DU PASSE TEMPS DU LUNDI :**



Le Club est cette année encore, en pleine effervescence pour préparer le repas des Aînés 2019.

Si vous souhaitez rejoindre le Club et participer vous aussi à cette préparation, rendez-vous chaque lundi à partir de 14h30 à la salle Pintelon.

• **SUSPENS... :**

Un nouvel élément (pas le sapin de Noël !) devrait faire prochainement son apparition sur la place du village. On ne vous en dit pas plus... pour le moment.